

PAROLES DE RESISTANCES 2014

PLATEAU DES GLIERES, dimanche 1^{er} juin

INTERVENTION DE Max BRUNET (SECOURS POPULAIRE FRANCAIS)

A la demande du président de l'Assemblée (François Ruffin), je me présente comme ministre du commerce équitable.

Puisque nous nous sommes débarrassés du carcan néolibéral, dans le cadre du nouveau programme de la Résistance, nous avons réussi à sortir de l'OMC.

La France, dans un vaste mouvement populaire d'opposition au néolibéralisme, n'est d'ailleurs pas sortie seule des griffes de l'OMC, puisque de nombreux pays européens, et même le Luxembourg, ont quitté cette vieille institution internationale, pour fonder une autre organisation du commerce mondiale : l'organisation du commerce mondial équitable.

Enfin de nombreux pays, à la surface de la planète, peuvent organiser les échanges sur d'autres valeurs et principes que ceux de la concurrence, la compétition et les déséquilibres des balances commerciales, devenus désuets,.

Le gouvernement que je représente, en concertation avec d'autres pays d'Europe et des autres continents, propose de concevoir une nouvelle organisation des échanges internationaux (l'organisation du commerce équitable) autour de quatre principes :

1. L'équilibre des échanges : la balance commerciale des Etats membres tendra à l'équilibre, c'est à dire vers l'élimination des déficits et des excédents.
2. Comme les échanges internationaux ne seront plus livrés à la concurrence et à la compétition internationale, ils seront organisés en fonction de la complémentarité et de la solidarité des peuples des uns vis à vis des autres. Le but du commerce sera d'assurer la « concorde sociale » entre nations. Le dollar ne sera donc plus la monnaie des échanges internationaux. Cette monnaie , pas plus qu'une autre, ne dominera à la surface de la planète , dans la mesure où sera mis en place un système de paiements compensés.
3. L' organisation du commerce équitable, définira avec les Etats membres, la notion de souveraineté, dans certains jugés clés , comme l'agriculture, l'eau ou l'alimentation. Dans ces activités, jugées souveraines, l'aide aux producteurs locaux sera autorisée et même encouragée par l'organisation du commerce équitable, en concertation avec les Etats et les collectivités territoriales.
4. En concertation active avec des organisations internationales comme l' OIT, la nouvelle organisation du commerce équitable, définira des normes de protection sociale et environnementale, qui permettront d'établir une réelle justice entre travailleurs des diverses branches d'activités et une réelle protection des ressources naturelles. Dans le cas de l'exploitation des ressources non-renouvelables un schéma de compensation de la dite ressource devra être présenté auprès de l'organisation du commerce équitable.

Marc Brunet. ATTAC France